

CONTEXTUALISATION DU PROJET

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ (réf : cahier des charges, appel à projet 2017/2018.)

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS : CAF HAUTE GARONNE – EDUCATION NATIONALE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE

Il y a du changement dans le dispositif CLAS et il nous semble important que chaque acteur du territoire participe activement.

Il faut que l'on réfléchisse chacun dans son champs d'action comment on peut faire ensemble pour les enfants.

On vous fait parvenir une enquête sur les besoins qui vous permettra lors du comité de pilotage d'échanger sur les besoins de chacun.

Le CLAS est un projet ou un ensemble de projets qui doit répondre aux 4 axes suivants :

- *intervention auprès des enfants ;*
- *intervention auprès et avec les parents ;*
- *concertation et coordination avec l'école ;*
- *concertation et coordination avec les partenaires du territoire ; dans le but de répondre aux besoins spécifiques identifiés sur un territoire en matière d'accompagnement des enfants et des familles dans la relation avec l'école.*

1) Définition

Le contrat local d'accompagnement de la scolarité (CLAS) regroupe l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui et ressources qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement local ou familial.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la terminale. (A Cazères, nous avons fait le choix de n'ouvrir le dispositif qu'aux enfants scolarisés du CM1 à la 3^{ème})

L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'école, permet aux parents de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants. Cet espace et ce temps sont donc complémentaires à l'école et à la famille et en interaction avec elles.

2) Objectifs du dispositif

Apport éducatif complémentaire à celui de l'école, l'accompagnement à la scolarité contribue, sur le temps extra/périscolaire, à la réussite scolaire de l'enfant ou du jeune permettant de donner du sens à ses apprentissages, en valorisant ses capacités de réussite, en prenant en compte son environnement immédiat.

L'accompagnement de la scolarité se situe donc dans une étroite collaboration avec l'école et contribue à l'amélioration des relations école/famille/enfant.

L'accompagnement de la scolarité intègre et accompagne les parents dans leur rôle éducatif. Il offre un espace d'information, de dialogue et d'écoute permettant aux familles une meilleure implication dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants.

*L'accompagnement de la scolarité s'inscrit dans un environnement de proximité et, en ce sens, **participe à la cohérence éducative globale sur un territoire donné** en développant et en recherchant les partenaires qui lui sont nécessaires pour développer des actions conduites.*

L'accompagnement de la scolarité ne peut être confondu avec les actions de soutien développées par les établissements scolaires.

L'accompagnement à la scolarité repose sur le principe de gratuité et le respect des droits de chacun, sans discrimination, et ne doit donner lieu à aucun prosélytisme.